

lagaffe / il y a quatre années

[BR100 CTN Aout 2019](#)

[cp_2019_23B_BR100_Hunter.pdf](#)

[cp_2019_23A_BR100_HV_Groups.pdf](#)

Félicitations a tous

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act
Document released pursuant to the Access to Information Act

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quatre années et a été effectuée par lagaffe.

varmint700 / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

Ben oui, les absents ont toujours tord.....vive le hainaut.....

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act
Document released pursuant to the Access to Information Act

lagaffe / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

ben oui , les absents qui ne préviennent pas de leur désistement , manque de politesse !

perso, c 'est avec grands regrets que j' ai du me désister !
je n' en avais jamais raté une depuis la création de cette discipline !

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act
Document released pursuant to the Access to Information Act

varmint700 / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

ben moi tout les ans je le rate ce tir...faut dire que je suis seul dans le club et pas d' autre tireur dans le hainaut..... je ne sais même plus comment faire pour m' inscrire au BR 100 CTN mois qui suit de hainaut....???

mach2 / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

Erreur d'arbitrage ou pas ???

Le règlement est stricte, cela je ne l'ignore pas, idem pour la sécurité.

Mais quelle est la définition du terme "charger" dans le cas d'une carabine benchrest de compétition. (Anschutz 2013),

L'arbitre prétend qu'il ne m'a pas vu introduire la cartouche dans le canon lors de son commandement "charger". Il en déduit donc que la cartouche était déjà insérée dans le canon lorsque j'ai avancé le verrou avec comme conséquence, pénalité de 2 points.

Ben, la cartouche n'était pas dans le canon mais bien déposée dans la rainure du boîtier de culasse de telle sorte qu'elle s'est engagée dans le canon lors de la fermeture du verrou.

J'ai toujours pratiqué ainsi, jamais reçu de commentaires lors d'autres nombreux championnats et cela ne constitue certainement pas une atteinte à la sécurité, si tel devait être le motif de la décision de l'arbitre.

Résultat, ces deux points de pénalité me coûtent la médaille d'argent, raison principale pour laquelle je suis compétiteur !

jpdx / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

Je n'ai pas la référence sous la main mais, dès qu'une munition touche l'arme, celle-ci est considérée comme chargée.

Dans un autre contexte, lors d'une discipline en tir couché sans appui et avec bretelle, si celle-ci (la partie libre) touche le sol, l'arme "n'est plus sans appui" !

Donc aussi pénalité...

Dura lex sed lex...rien à voir avec un condom.

p.fichaux / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

C.12 Commandements standards - Chaque match :

Pour s'assurer que le championnat se déroule sans confusion, les commandements suivants doivent être utilisés.

- 1) Relais Match
- 2) Tous les tireurs sont-ils prêts ?
- 3) Vous avez minutes pour terminer ce match.
- 4) Engagez les culasses.
- 5) Commencez le tir
- 6) Mi-temps
- 7) Vous avez deux minutes pour compléter votre tir.
- 8) Vous avez une minute pour compléter votre tir
- 9) Vous avez 30 secondes pour compléter votre tir.
- 10) Cinq secondes
- 11) « Coup de sifflet » - Cessez le feu.
- 12) Retirez les culasses.

Commentaires :

- a) Ne pas introduire de munition dans l'arme avant le commandement « Commencez le tir »
- b) Le chronomètre démarre au début du mot « Commencez ».
- c) Le chronomètre cesse à la fin du coup de sifflet.
- d) Les tirs avant l'ordre « Commencez le tir » ou après le « coup de sifflet » pour cesser le feu, conduiront à la disqualification du tireur qui ne pourra pas prendre part au reste de la compétition.

une copie d'une partie du règlement 22 hunter 2014 FFT. en BR j'ai que du G.C.

Donc si commandement a été donné.....[et bon règlement.](#)

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quatre années et a été effectuée par p.fichaux.

mach2 / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

Ben, non !

J'estime qu'il y a eu erreur d'arbitrage.

J'ai bon consulter les 157 pages de la version 5.1.3 du règlement national (BE et RBRSF) s'appliquant à toutes les disciplines orchestrées par la Fédé, ainsi que la toute dernière version du 25.06.2019, spécialement adaptée au BR 50 et émis par la même Fédé.

Dans cette dernière il n'est même pas question d'un commandement "*chargez*" ...

Mais tout simplement du (des) commandement(s) "*Attention 5 minutes de préparation*" et ensuite "*Attention pour une série de match de 25 coups en 30 minutes - Commencez*"

Donc, déposer une cartouche 22LR dans l'auget de chargement d'une carabine mono-coup et culasse ouverte (vers l'arrière), ne constitue pas une arme chargée.

A décharge de l'arbitre peut-être, connaître 157 + 8 = 165 pages de réglementation peut amener à des erreurs d'interprétation.

N'empêche que cela me coûte une médaille d'argent, médaille(s) étant le résultat d'heures, d'heures et encore d'heures d'entraînements.

p.fichaux / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

Sa l'arbitrage pas toujours au top j'ai eu le cas en silhouette métallique qui dépend du règlement IMSSU donc tout ce qui est ISSF reste à l'entrée du stand, certain arbitre vieux routier ISSF ont du mal à passer IMSSU.

Manipulation des chargeurs munitions n'importe quand pendant le match ex relevage des bestioles le tireur peut gratter son chargeur etc

Heu ! le BR 50 application du seul règlement WBSF rien à voir avec ISSF ?.

Je connais pas toutes les finesses du BR 50 ni de l'ISSF sur le bout des doigts, je suis IMSSU môa.

mach2 / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

p.fichaux écrivait:

Heu ! le BR 50 application du seul règlement WBSF rien à voir avec ISSF ?.

Effectivement, dans mon post précédents j'ai confondu RBRSF et WBSF.

Pour la Fédé, c'est effectivement le règlement WBSF qui est d'application et est catalogué dans les disciplines alternatives

Et effectivement encore, le BR50 n'est pas une discipline ISSF, ...heureusement sans doute.

mach2 / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

varmint700 écrivait:

dans le hainaut..... je ne sais même plus comment faire pour m' inscrire au BR 100 CTN mois qui suit de hainaut....???

C'est à la limite un peu normal.!

Le BR 100 Hunter est une discipline alternative organisée par la Province de Namur, et ne s'intéresse donc en principe qu'aux tireurs issus de cette province.

Chaque année, vers le mois de février/mars, René Lauwers (secrétaire prov. Namur) envoie un formulaire d'inscription aux candidats potentiels qui s'inscrivent dans le cadres des championnats provinciaux confondus.

Je crois sans doute qu'il suffirait peut-être que tu le contactes vers la mi-février 2020, en présentant ta candidature pour le BR 100 en 22 LR (tir à 100 mètres dans stand militaire du Ronet).

Je n'ai pas l'impression qu'il refuserait un "malheureux" Hennuyer et si tel était le cas, sens toi libre de me recontacter pour qq. tuyaux, car le réglage de la machine à 100 mètres en 22 LR, n'est pas toujours évident compte tenu du fait que le match se déroule en 30 minutes réglages et essais compris.

varmint700 / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

**Merci, mais c' est surtout au 100 m gros calibres que je souhaiterais tirer...
Quand à la .22, aussi pas de soucis, mais le gros calibre en premier.....**

p.fichaux / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

Chez Vous j'ai toujours tiré le BR 100 en G.C.

mach2 / il y a quatre années

[Re: BR100 CTN Aout 2019](#)

varmint700 écrivait:

*Merci, mais c' est surtout au100 m gros calibres que je souhaiterais tirer...
Quand à la .22, aussi pas de soucis, mais le gros calibre en premier.....*

Varmint,

Au niveau des champ. prov. Namur, il y a plusieurs disciplines, la 23 RF = 22 LR et la 23 B CF =différents calibres.(discipline 23 = benchrest)

Dans le cas de la 23 B, ce sont des tirs de groupement (le plus petit possible) et je crois même (sans certitude) que certains tirent du . 308